

Dossier de Presse

22 AVRIL 2015

Aménagement paysager et protection des sites « sensibles » du territoire de Bourg en Gironde



Crédit photo : Alpha images

Syndicat Viticole des Côtes de Bourg :

- **Jean Eynard** : Président du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg
- **Michel Migné** : Responsable technique du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg
- **Didier Gontier** : Directeur du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg

Communauté de Communes de Bourg en Gironde :

- **Jean Roux** : Président de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde
- **Valérie Guinaudie** : Vice-Présidente en charge du Développement Durable et de l'Agenda 21
- **Sébastien Gantch** : Directeur Général des Services
- **Benjamin Hurel** : Responsable du service Développement Durable et de l'Agenda 21

CONTEXTE ET RAPPEL REGLEMENTAIRE :

En Mai dernier, le territoire faisait les titres de la presse locale et nationale, après un épandage de produits phytosanitaires sur une parcelle de vignes jouxtant un établissement scolaire entraînant des désagréments divers pour les enfants et les enseignants.

Suite à cet incident, la réglementation a connu des évolutions significatives tant au niveau départemental qu'au niveau national :

- **L'Arrêté préfectoral du 23 Juin 2014 fixant les mesures destinées (distance et horaires) à préserver les établissements scolaires du risque d'exposition aux produits phytosanitaires**
- **L'article 53 de la Loi du 13 Octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt qui subordonne l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des sites accueillant des personnes vulnérables, à la mise en place de mesure de protection**

La viticulture est le poumon économique du territoire. Cette culture nécessite l'utilisation d'un minimum de produits phytosanitaires (ex : lutte contre la flavescence dorée) sous peine de mise en danger de la pérennité de la filière et d'une appellation (AOC des Côtes de Bourg) faisant la renommée au niveau national et international du territoire.

Le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg et la Communauté de Communes de Bourg en Gironde ont souhaité répondre collectivement à cette problématique par la mise en place d'un projet global et transversal.

PRESENTATION DU PROJET GLOBAL :

➤ Un programme de plantation de haies arbustives sur 2 ans

En Octobre dernier, un diagnostic partenarial réalisé conjointement par Communauté de Communes et le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg a été effectué afin d'identifier l'ensemble des sites « sensibles » (accueillant des personnes vulnérables) tels qu'énoncées par la loi (Etablissements scolaires, Crèche, maison de retraite, maison/pôle de santé, RPA, etc...).

Suite à ce diagnostic, des études de terrain ont été réalisées auprès des Communes ayant sollicitées la CDC. En présence de techniciens du Syndicat viticole, de la CDC, de l'association Arbres et Paysages de Gironde et des élus des Communes, ces visites de terrain ont permis de formuler des préconisations au regard des contraintes de chacun des sites : application d'une charte d'engagement ou plantation d'une haie arbustive.

Le Diagnostic en Chiffre :

- **35 sites analysés** pour l'ensemble des 15 Communes
- **24 sites présentent un « risque »** (moins de 50 m d'une parcelle de vigne)
- Etudes de terrain réalisées sur **10 Communes + 2 Communes** non concernées
- Près de **2400 mètres identifiées** comme « plantables » : 60 % sur des parcelles municipales et 40 % sur des parcelles viticoles

Les avantages des haies arbustives :

Composée uniquement d'essences champêtres, ces haies ont de multiples avantages :

- Lutter contre les dérives volatiles de produits phytosanitaires grâce à la captation des particules par le feuillage
- Rôle de brise-vent contribuant à réduire les effets des intempéries (vent, pluie, gel, etc...) ayant pour conséquence de réduire l'évapotranspiration des cultures et d'augmenter les rendements
- Maintenir les talus, les berges et les fossés grâce au réseau racinaire protégeant ainsi les sols de l'érosion hydrique.
- Epurer et protéger les ruisseaux par la filtration des particules transportées par l'eau comme les résidus de pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), d'engrais notamment azotés (nitrate).
- Maintenir un milieu diversifié en espèces végétales offrant ainsi une importante variété de lieu de refuge et d'habitat pour la faune
- Améliorer le cadre de vie, améliorer et construire le paysage.

Partenaire au projet et rôle de chacun :

- ✓ **Communauté de Communes** : Porteur du projet, référent projet auprès des Communes, portage et demande de subventions pour les Communes, planification du programme de plantation.
- ✓ **Syndicat viticole des Côtes de Bourg** : Porteur du projet, référent projet pour les viticulteurs, portage et demande de subventions pour les viticulteurs, co-rédaction de la Charte d'engagement.
- ✓ **Association Arbres et Paysages de Gironde** : Expertise et accompagnement : conseil, fourniture (plants, paillage, éléments de protection) et suivi (taille de mise en forme durant 3 ans).
- ✓ **Centre Départemental de Formation des Apprentis** : réalisation de quelques chantiers de plantation dans le cadre des apprentissages.
- ✓ **Chambre d'Agriculture de la Gironde** : co-rédaction de la Charte d'engagement, mise en place d'actions de formation.

- ✓ **Viticulteurs** : préparation préalable des terrains, plantation ponctuelle dans le cadre de « chantiers citoyens ».
- ✓ **Communes** : préparation préalable des terrains, plantation ponctuelle, entretien de la haie sur leurs parcelles

Financement & Aides potentielles :

Ce projet est éligible aux aides du Conseil Départemental et du Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de leurs politiques « d'implantation, de restauration, d'entretien de haies ».

Pour une plus grande cohérence, la Communauté de Communes auprès du Conseil Départemental, le dossier de demande subvention pour l'ensemble des Communes souhaitant planter des haies sur l'une de ses parcelles.

De même, le Syndicat viticoles des Côtes de Bourg portera le dossier de demande d'aides pour l'ensemble des viticulteurs souhaitant planter sur leurs parcelles.

Un dossier d'un montant maximum de 20 000 euros HT sera déposé par chacun des partenaires auprès des structures « financeurs ».

Calendrier :

Les plantations s'effectueront entre Octobre 2015 et Avril 2016, période la plus propice pour la plantation d'arbustes. La réalisation de ces plantations est envisagée selon 4 leviers : L'Association Arbres et Paysages de Gironde, Les services techniques des Communes, le CFA, des chantiers citoyens.

Un second programme de plantation sera proposé en 2016/2017, pour les Communes et les viticulteurs « non engagés » la première année et souhaitant se lancer dans la démarche par la suite

➤ **Une charte d'engagement pour un « bon voisinage »**

Réalisée conjointement par le Syndicat viticole des Côtes de Bourg et la Chambre d'Agriculture de la Gironde, cette charte (voir ci-joint) portée par le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg s'adresse aux exploitations viticoles dont les parcelles de vignes sont situées à proximité (moins de 50 mètres) d'établissements vulnérables au sens de la loi.

A titre provisoire sur les parcelles où une haie sera implantée (temps de pousse), elle sera définitive sur les parcelles ne pouvant accueillir une haie.

Cette charte sera co-signée par le vigneron ainsi que le Maire de la Commune

Les vigneron signataires s'engagent à :

- connaître les horaires d'accueil des personnes vulnérables dans les établissements situés à proximité de mes parcelles
- adapter mes horaires de traitement en tenant compte des activités extérieures collectives
- limiter la dérive des produits en optimisant le matériel de pulvérisation
- avertir l'établissement et la Mairie des dates de traitements au plus tard la veille de ces travaux

De son côté, les Mairies s'engagent à fournir aux viticulteurs les horaires d'ouverture et de fréquentation des sites « sensibles » ainsi que les changements d'horaires intervenant à titre exceptionnel

La diffusion de cette charte débutera auprès des exploitants d'ici la semaine prochaine afin d'obtenir le maximum de signature avant les premiers traitements (Début Mai)

➤ **Des Actions Complémentaires : Information, Communication, Formation**

- Des rappels réglementaires et de bon usage dans les lettres d'information du Syndicat viticole des Côtes de Bourg
- Des formations proposées par la Chambre d'Agriculture sur le réglage des pulvérisateurs et sur le choix des produits
- La sensibilisation des randonneurs de la présence de tracteurs et de la possibilité de traitement à proximité des chemins de randonnée.
- Une communication préalable du Syndicat Viticole auprès des adhérents sur les manifestations (Portes Ouvertes, rallye)
- Des événements dédiés sur la thématique (ex : Journée agroforesterie/agroécologie du 3 Avril 2015 organisée par le CFA de Pugnac)